

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

L'an 2022 et le 1<sup>er</sup> décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage : 24 novembre 2022

**Délibération N° 01-12-2022 / N° 195**

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 110

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Patrick Dekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier**

**Titre de la délibération : Attribution du Marché de services 2022-S-0006 « préparation et fourniture de repas - centres de loisirs »**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 30 juin 2022 (délibération N°102 du 30-06-2022), les membres du Conseil avaient autorisé le Président à lancer une consultation pour la préparation et la fourniture de repas dans le cadre des centres de loisirs sous le numéro 2022-S-0006. Le marché est passé en procédure adaptée pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée Communautaire que la consultation a été publiée du 6 au 27 octobre 2022 sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280 ainsi que dans la Gazette Nord-Pas-de-Calais.

Suite à cette publicité, une seule offre a été reçue, celle de la société API Restauration. Ainsi le Président expose les raisons pour lesquelles la Commission des marchés publics en date du 21 novembre 2022 a décidé de retenir l'entreprise API RESTAURATION pour un prix par repas de 2,65€ HT. L'estimation du nombre de repas par an est de 16 000 repas, soit 42 400€ HT pour une année.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée communautaire d'attribuer le marché de services 2022-S-0006 « préparation et fourniture de repas - centres de loisirs » à l'entreprise API restauration.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 novembre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- attribuer le marché de services « **préparation et fourniture de repas - centres de loisirs** » à la société API Restauration pour une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant de 2,65€ HT par repas soit 2,80€ TTC.
- signer les marchés et les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5 /12/2022 et publication ou notification du 5 /12/2022